

## DÉLIBÉRATION N°DL20260035 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MARDI 07 AVRIL 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 01/04/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h05) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT (à compter de 19h10) ; Mme Abila CIPRIANI (à compter de 18h30) ; M. Jerome JULVE ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY ; M. Erick SCHAEFFER ; M. Luc CHEVALLIER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h05)

M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Daryne BELKORCHIA (jusqu'à 19h10)

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (jusqu'à 18h30)

Mme Catherine MOIROUD a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

**CRÉATION D'UNE COMMISSION AD'HOC POUR L'ÉTUDE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. Axel DUGUA** expose ce qui suit :

La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) font obligation, aux communes de 1 000 habitants et plus, d'établir un règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

L'article L.2121-22 du code précité permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées de conseillers municipaux.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la constitution d'une commission spéciale, placée sous la présidence du maire, chargée de conduire une réflexion globale pour l'édiction des dispositions régissant le fonctionnement de l'assemblée municipale.

Outre le maire, président de droit, les membres de cette commission seraient au nombre de neuf. Leur désignation doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est proposé d'aller au-delà de cette disposition et de permettre à chaque liste de la minorité de désigner un représentant au sein de cette commission.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation sauf décision contraire prise à l'unanimité par le conseil municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

#### **DÉCIDE :**

- **de créer** une commission ad'hoc pour l'étude du règlement intérieur du conseil municipal,
- **de fixer** à neuf le nombre de représentants du conseil municipal siégeant à la commission,
- **de désigner** ses représentants.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, à l'issue du vote sont élus :

M. DUGUA Axel, M. CADEGROS Régis, Mme FLECHET Andonella, Mme CHAPARD Catherine, Mme FREDIERE Michèle, Mme MOIROUD Catherine, M.DEGRAIX Jean-Luc, Mme SURPLY Isabelle, M.MINNAERT Jean

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 08/04/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne*